

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27 janvier 2021

Présents : B. GOUZIN. J.L. RANDON. R. POUJOL. A. GOBERT. B. BAUTOU. C. MACIAS-ADICEOM. C. CHAUVITEAU. E. PONS. M. DIAW. M. RIEUTORD. R. ALLEXANT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 18 novembre 2020.

- **CONVENTION ADS (droit des sols)**

Les communes et la communauté de communes Vallée de l'Hérault ayant décidé de mettre en commun leurs moyens pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols, cette convention fixe les modalités de cette mise à disposition et notamment le champ de compétence de chacun des signataires et les tarifs applicables à ces prestations de service.

Les services de la CCVH sont en charge de l'instruction des permis de construire, d'aménager et de démolir, des déclarations préalables complexes ainsi que des certificats d'urbanisme opérationnels. La commune instruit les déclarations préalables simples ainsi que les certificats d'urbanisme d'information.

À l'unanimité le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la présente convention.

- **MARCHÉ DE REPROGRAPHIE**

Dans le cadre de la convention de mutualisation des services informatique, reprographie et téléphonie, chaque conseil municipal est invité à se prononcer de façon concordante avec la délibération du conseil communautaire permettant le lancement du marché reprographie.

La décision est adoptée à l'unanimité.

- **SOLIDARITÉ CRISE SANITAIRE**

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la question s'est posée des actions qui pourraient être menées notamment en faveur des aînés. M. le Maire tient à préciser que cette solidarité existe déjà par un contact des élus avec les personnes isolées, il rappelle par ailleurs qu'un courrier a été adressé à toutes les personnes concernées par la vaccination.

L'isolement lié à la situation rend plus que jamais nécessaire la réflexion sur un plan d'ensemble visant à maintenir le lien social.

Dès que les conditions le permettront un moment convivial et intergénérationnel sera organisé afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver.

• PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Lors de la précédente séance le conseil a acté le principe d'engager une procédure d'appel à projet sur un programme ambitieux concernant le Planol et ses alentours.

Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur du lancement de l'appel à projet auprès des 3 prestataires retenus. Cette consultation devra inclure la nécessité de s'inscrire dans une démarche environnementale.

• QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le PLU : le 17 janvier la Direction des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) a informé la Mairie de sa décision de ne pas donner suite à sa précédente lettre d'observations compte tenu des précisions qui lui ont été apportées.
- Un courrier a été adressé par certains propriétaires concernés par la modification du PLU. Ce courrier porte notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation. En date du 21 décembre 2020, une réponse a été apportée précisant que la mairie est ouverte à la discussion sur un projet d'aménagement qui pourrait être présenté dans la mesure où il sera compatible avec les dispositions figurant dans les OAP.
- Vente de terrain : le conseil est informé d'une demande d'achat d'un terrain communal situé route de Saint André. Compte tenu de la précédente destination du terrain (dépôt d'ordures), l'opportunité de donner suite à cette demande va être étudiée.
- Aire de jeux : la société ayant installé les jeux pour enfants a procédé gracieusement aux réparations des jeux endommagés. Un devis d'un montant de 292,50€ a été établi pour le contrôle annuel obligatoire de ces jeux.
- Aménagement des Lavoirs : cette opération pourra être lancée, après étude d'un projet de mise en valeur de cet emplacement.
- Entretien Église : en sa qualité de propriétaire du bâtiment la commune doit veiller à son entretien. Une fissure importante a été détectée sur une colonne au niveau du clocher. Un devis de 5771€ hors taxe a été établi. Il paraît opportun de faire également chiffrer une éventuelle réparation de la partie du sol endommagé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H.